

FICHE DE POSTE
RECRUTEMENT ENSEIGNANT-CHERCHEUR DES ECOLES
NATIONALES SUPERIEURES D'ARCHITECTURE
SESSION 2019

Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements
sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleurs(es) handicapés(es)

N° BIEP DE DIFFUSION 2019-194621

Intitulé du poste (F/H): Professeur(e) des ENSA Champ disciplinaire: HCA Histoire et Cultures Architecturales Recrutement effectué au titre de : - La première catégorie de concours (*)	Catégorie statutaire : A Corps : Professeurs (PRCL) Code corps : PROFARCH <i>Date de la prise de fonction / 01/09/2019</i>
---	--

Domaine(s) Fonctionnel(s) :Enseignement supérieur – Recherche

Emploi(s) Type : Enseignant(e)-chercheur(e) enseignant dans le supérieur –RCH03A

Nom et Adresse administrative et géographique de l'affectation :

12 avenue Blaise Pascal – Champs sur Marne – 77447 Marne la vallée Cedex 02

Missions et activités principales :

Enseignements

Dans le cadre d'une école qui s'efforce de repenser l'histoire de l'architecture, mais aussi des villes et des territoires, à l'aune des préoccupations environnementales contemporaines, le.a professeur.e devra jouer un rôle pilote à la charnière de ces deux champs disciplinaires (HCA et V&T).

Il assurera au moins deux cours fondamentaux dans le cycle de licence :

- En première année, un cours magistral d'introduction à l'histoire de l'environnement, destiné à servir de propédeutique à l'ensemble des enseignements d'histoire (de l'architecture, de l'urbanisme et du territoire) dispensés dans l'école.

- En troisième année, un cours magistral, aujourd'hui intitulé "Architecture et Arts de l'Environnement", examinant l'histoire des théories de l'architecture et de l'urbanisme depuis la révolution industrielle, et en particulier contemporaines, au prisme des préoccupations environnementales actuelles.

En master, le/la professeur.e participera activement à l'un au moins des séminaires théoriques dispensés par les filières de l'école : Métropoles, Architecture & Expérience, Transformation, ou Matière à Penser.

Son rôle consistera à alimenter ce séminaire annuel qui sert de cadre à la préparation des mémoires de PFE, et à suivre plus particulièrement, comme enseignant référent, plusieurs de ces mémoires.

En troisième cycle enfin, il accompagnera la réflexion théorique du DSA d'architecte urbaniste et du DPEA Architecture Post Carbone, et jouera un rôle moteur dans l'équipe de recherche, l'Observatoire de la Condition Suburbaine, en y encadrant des thèses de doctorat, et en participant à ses activités de recherche et d'édition.

Recherche

Il est attendu une participation active du/de la professeur.e au sein de l'équipe de recherche de l'École (l'OCS, UMR AUSser 3329), principalement dans son activité éditoriale au travers de sa publication périodique Marnes, documents d'architecture, dont il/elle assurera la codirection.

Il/elle devra également contribuer à développer des liens avec d'autres organismes de recherche sur les sujets de l'Observatoire, aussi bien sur le campus Paris-Est / Université Gustave Eiffel qu'en France et à l'international

Missions complémentaires

En outre, le/la professeur.e sera amené.e à assumer des responsabilités d'expertise et d'évaluation, participation aux instances de l'école.

Charges horaires d'enseignement et de recherche :

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

Expériences et compétences souhaitées !

Une expérience solide et approfondie dans l'enseignement des disciplines concernées.

Une expérience reconnue dans la recherche et l'édition, non seulement en France mais à l'international

Une capacité à l'organisation et à la direction d'équipes dans l'enseignement, la recherche et l'édition

Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du concours enrichi des spécificités du profil :

Au regard de ses missions dans l'école, en particulier pour l'encadrement de thèses, il est indispensable que l'enseignant soit titulaire d'une Habilitation à Diriger des Recherches.

(*) La première catégorie de concours est ouverte aux candidats inscrits sur la liste de qualification qui remplissent les conditions fixées au 1 de l'article 48 du décret 2018-105 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA

Art. 48. – *Les candidats à l'inscription sur la liste de qualification mentionnées à l'article 47 doivent remplir l'une des conditions suivantes :*

1° Etre titulaire de l'habilitation à diriger des recherches. Les titulaires de diplômes d'enseignement supérieur, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession de l'habilitation à diriger des recherches par le conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

2° Justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins huit ans d'activité professionnelle effective dans les domaines de l'architecture dans les dix ans qui précèdent. Ne sont pas prises en compte les activités mentionnées au III de l'article 25 de la loi du 13 juillet 1983 ou à l'article 2 du décret du 2 mai 2007 précités ;

3° Etre enseignant associé et justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins quatre années de service au cours des huit années qui précèdent à une quotité de temps de travail au moins égale à 50 % du temps de service de référence des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

4° Etre détaché dans le corps des professeurs des écoles d'architecture;

5° Appartenir à un corps de fonctionnaires relevant du [décret du 30 décembre 1983 précité](#) assimilé, par arrêté du ministre chargé de l'architecture, au corps des professeurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

6° Appartenir au corps des maîtres de conférence ayant accompli, au 1er janvier de l'année du concours, huit années de services dans l'enseignement supérieur de l'architecture.

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :

L'école d'architecture de la ville et des territoires à Marne la Vallée est fondée sur un projet pédagogique centré sur l'incidence des mutations urbaines et techniques sur l'acte de bâtir. Sa localisation en ville nouvelle l'a naturellement tournée vers les nouveaux territoires urbains et les nouvelles pratiques du projet qu'elles supposent.

L'enseignement du projet – conçu à quelque échelle que ce soit comme la transformation d'un territoire – se nourrit d'interactions permanentes à l'intérieur d'un cadre théorique contenant l'histoire sociale et morphologique de la croissance urbaine, et une culture technique intégrant au corpus habituel de la discipline l'étude des grandes infrastructures territoriales. L'ambition de l'école est de prendre toute la mesure des préoccupations environnementales contemporaines et de réviser la pédagogie de l'architecture en conséquence, tant dans les enseignements de projet et de construction que dans les cours de théorie et d'histoire.

Cette approche, toujours pluridisciplinaire, a donc conduit à définir, au sein du premier cycle, quatre grands champs de connaissances complémentaires à l'enseignement du projet architectural proprement dit : « architecture », « construction », « représentation », « territoire ».

Dans ce cadre, l'enseignement du projet s'inscrit dans une progressivité conduisant de l'exercice de courte durée – les trois premiers semestres d'études – au projet semestriel – les trois semestres suivants –.

Des transversalités entre le projet et les autres disciplines sont organisées fréquemment. Elles offrent l'occasion d'exercices spécifiques, de moments particuliers pendant les projets ou de workshops. Les

principales transversalités portent sur projet/territoire et projet/construction.

Après le tronc commun d'enseignement de 1er cycle, le deuxième cycle est organisé en quatre filières d'approfondissement combinant enseignement théorique et projet :

- . architecture & expérience ;
- . matière à penser ;
- . métropoles ;
- . transformation .

Cette identité pédagogique se renforce à partir de partenariats déjà concrétisés (Ecole des Ponts Paris Tech, Master génie urbain de l'Université de Marne la Vallée, Ecole d'urbanisme de Paris, Ecole des ingénieurs de la ville de Paris, ENSA de Paris-Belleville, etc.)

Pour plus de détails, voir le site internet de l'école. www.marnelavallee.archi.fr

Présentation des activités scientifiques de l'école et des perspectives de développement :

L'école dispose d'une unité de recherche, l'« Observatoire de la condition suburbaine », rattachée à l'UMR AUSSER, dont le champ scientifique s'étend de l'évolution des formes urbaines récentes à l'analyse environnementale et au jeu des acteurs décisionnels.

L'école a pour ambition aujourd'hui de donner une place plus importante à la recherche. Cette ambition se décline à trois niveaux :

1. Développer la recherche doctorale et l'accueil des doctorants en constituant un véritable « parcours recherche » dans le cursus du second cycle ;
2. Faire émerger de nouvelles problématiques de recherche en s'appuyant sur les problématiques propres aux enseignements spécifiques de notre école : les 4 filières de master et les formations post-diplôme ;
3. Augmenter les partenariats facilités par notre position privilégiée au sein d'un campus universitaire – singulière pour une école d'architecture francilienne –, préciser la place que peut prendre l'architecture dans le champ plus large des savoirs universitaires et faire valoir les apports conjoints de la théorie, de l'histoire et de la pratique du projet d'architecture pour envisager les territoires et négocier la transition qu'appellent les préoccupations environnementales

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisation (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat(e)s ou des agent(e)s qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Envois des candidatures :

Dépôt des candidatures sur la plate-forme Démarches simplifiées

Lien Internet : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/marne4_prof_hca_cat1

Le contenu du dossier de candidatures est précisé sur la plate-forme Démarches simplifiées

Modalités de recrutement :

Une première phase de recevabilité administrative sera assurée par l'ENSA Marne la Vallée.

Puis les candidatures recevables administrativement seront examinées par le comité de sélection dédié qui retiendra une liste de candidats pour l'audition.